



# COMPTE-RENDU des Commissions Administratives Paritaires Locales n°1 & 3

## CATEGORIES A & C Appels de notation 2013 (gestion 2012)

19 & 24 septembre 2013

### Après l'ouverture des séances, la CGT Finances Publiques a fait la déclaration liminaire commune aux CAP n° 1 et 3 suivante:

*« ... Monsieur le Président,*

*Après des cadeaux au Patronat de 20 milliards d'euros sous forme de « crédit d'impôts emploi compétitivité » (CICE) mais aussi d'une loi, dite de sécurisation de l'emploi qui sécurise surtout les offensives patronales contre les droits et les salariés, voilà qu'une cinquième réforme des retraites en vingt ans s'inscrit dans la logique, inspirée par le MEDEF, de l'allongement de durée de cotisation comme unique réponse à apporter.*

*Alors que la rentrée n'est pas encore effective pour tous, la mobilisation, le 10 septembre dernier, de 370 000 salariés avec près de 200 rassemblements et manifestations, démontre que les salariés et une majorité de la population de notre pays refusent une capitulation sans exigence des marchés financiers qui veulent affaiblir, puis détruire notre système par répartition. Cette mobilisation vient confirmer les sondages d'opinion de ces derniers jours pour exiger une autre réforme.*

*Les milliers de grévistes et de manifestants ont réaffirmé que d'autres solutions sont possibles pour l'avenir. Augmenter les salaires, revoir les exonérations de cotisations sociales patronales et de développer l'emploi ... Autant d'exigence à gagner pour financer notre système de retraite et de protection sociale.*

*Sur les missions de la fonction publique, la CGT dénonce la politique que continue de mener le gouvernement sans la moindre concertation avec les organisations syndicales et sans aucune réflexion.*

*C'est ainsi que contrairement aux engagements présidentiels de rupture avec la RGPP et de promotion du dialogue social, les ministères financiers refusent d'instaurer des modes de négociation permettant de traiter l'ensemble des contentieux revendicatifs et donnent tout pouvoir de décision à la seule Ministre de la fonction publique, orientation qui pourrait détruire tous les acquis spécifiques gagnés par les luttes au sein de notre ministère et dans nos ex administrations fusionnées depuis 2008 !!!*

*A la DGFIP, sur le plan national comme au plan local, cela nous fonde à réitérer notre exigence d'arrêt des réformes, d'établissement d'un réel bilan contradictoire sur la fusion et d'ouverture immédiate des négociations sur l'ensemble des contentieux revendicatifs.*

### **DES MESURES CONCRETES SONT A PRENDRE IMMEDIATEMENT :**

- *arrêt du déploiement de la démarche stratégique si chère à notre directeur général ;  
arrêt des suppressions d'emplois, comblement des postes vacants et recrutement à hauteur des besoins ;  
revalorisation du point d'indice ;  
appel systématique de toutes les listes complémentaires des concours dès 2014 ;  
arrêt des licenciements et plans de titularisation des personnels non titulaires.*

*Avant d'aborder, l'ordre du jour de cette CAP, la CGT Finances Publiques souhaite revenir sur les résultats de la dernière grève. En effet, le tableau du nombre de grévistes dans notre département, établi par les ressources humaines, et envoyé aux organisations syndicales et à la direction générale, est faux. Il se base sur les remontées transmises par les chefs de services et n'est pas rectifié lors des remontées des fiches d'émargements. Certains chefs de services ne jouent pas leur rôle et transmettent des informations erronées : volontairement ou non ??? La CGT Finances Publiques demande donc qu'un rapprochement soit fait avec les listes d'émargements et qu'au besoin un rectificatif soit renvoyé aux OS et surtout à la direction générale.*

*S'agissant de l'ordre du jour des CAP, la CGT Finances Publiques déplore la mise en place du nouveau système qui alourdit la procédure d'appel ce qui a très nettement découragé bon nombre de collègues cette année.*

*De plus, le recours hiérarchique, pour lequel vous allez certainement nous faire le décompte, demeure opaque quant au fond des dossiers. De ce fait, les agents ne peuvent appréhender, les critères, les points que prend en compte l'Administration pour la révision d'une appréciation littérale, d'une majoration. Cela peut conduire à des dérives de subjectivité et les agents ne peuvent être défendus de manière égale. «*

Réponses aux différentes déclarations liminaires :

**Concernant les pourcentages de grévistes**, les statistiques reposent uniquement sur les remontées transmises (avant 10h) par les chefs de service. M SAILLARD a donc pris l'engagement de faire une étude pour mesurer l'écart entre les listes fournies par les chefs de service et celles émargées par les agents à posteriori.

**Dans le cadre de la démarche stratégique**, le président reconnaît que le cadre est plus contraignant. Nous ne manquerons pas de vous informer des différents conséquences indues lors du prochain Comité Technique de novembre qui devrait traiter le sujet.  
(<http://www.financespubliques.cgt.fr/MAP-Demarche-strategique-Parcours.html>)

**Concernant la réforme de la notation**, l'arrêté du 20 décembre 2012 a mis en place un nouveau système d'évaluation pour les fonctionnaires des ministères économique et financiers. La note chiffrée disparaît et l'entretien professionnel devient la pierre angulaire de l'évaluation professionnelle des agents de la DGFIP. Les notes chiffrées étant supprimées, la valeur professionnelle des agents sera reconnue au travers de réduction/majoration de l'ancienneté administrative. Pour la première année de ce nouveau système de notation; une grande messe avait été dispensée à tous les agents du département en février 2013

## **Le déroulement des CAP locales :**

**Le nombre de recours hiérarchique pour 2013 est de 2 en catégorie A et 4 en catégorie C. Pour l'heure, le président nous a confirmé son choix de laisser toute marge de manœuvre aux CAP locales, voire nationales.**

### **CAPL N°1 – CADRES A**

Concernant les réductions mises en réserve par la DDFIP au titre de 2013, elles étaient au nombre de **4 fois un mois**.

L'examen de l'unique demande en révision de la notation s'est déroulé le 19 septembre 2013.

Le recours formulé n'a pu être débattu en CAP Locale pour des raisons tant sur la forme que sur le fond.

Il a été classé sans suite pour des questions réglementaires ; la CAPL n'étant pas compétente. Il a été soumis à vote. A l'unanimité, les O.S. ont voté l'abstention.

En conclusion, QUATRE MOIS RENDUS A LA DGFIP !!!

**Les représentants de la CGT-Finances Publiques CAPL n°1 :** Caroline GERMAIN Titulaire SIE  
Stéphane BERGER Suppléant DDFIP  
Nathalie ZELMAT Experte SIP

## CAPL N°3 – CADRES C

Concernant les réductions mises en réserve par la DDFIP au titre de 2013, elles étaient au nombre de **6 fois un mois**

Nous avons 2 demandes en révision de la notation. L'une portait à la fois sur le compte rendu d'entretien professionnel (CREP) et sur la valeur professionnelle, la deuxième portant uniquement sur ce dernier point.

Après deux heures de défense par l'ensemble des O.S., l'Administration est restée « droite » dans ses bottes en n'accordant aucune réduction à l'un des dossiers et en ajoutant à la marge quelques appréciations littérales complémentaires au deuxième.

L'ensemble des O.S. a émis un vote négatif aux propositions faites par l'Administration.

ET ENCORE SIX MOIS QUI REMONTENT A LA DGFIP !!!

**Les représentants de la CGT-Finances Publiques CAPL n° 3** Pascal DUPUIS, Titulaire CDIF Auxerre ;  
Monique ROBINET, Suppléante DDFIP Auxerre ;  
Karine POLETTI, Titulaire Trésorier Pont Sur Yonne ;  
Yannick BORODACZ, Suppléante SIP Joigny ;

### Analyse de la CGT

La CGT-Finances publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'effectuer sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.

La CGT-Finances publiques revendique donc une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale.

La CGT-Finances publiques réaffirme son opposition à l'égard de toutes formes de rémunération au mérite ou d'éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières.

### QUESTIONS DIVERSES

- Suite au dernier concours commun de catégorie C, l'Administration nous informe de l'arrivée d'un agent au 01/10/2013 sur le site de la Trésorerie d'Auxerre. A noter que ce dernier aura 6 semaines de formation préalable;
- D'autre part, la direction nous précise que concernant le mouvement spécifique sur poste, cette dernière n'a émis aucune proposition en 2013;